

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 7 juin 2022 – 20 heures, à la salle du Conseil Municipal

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Camille NORMAND, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Madame Nadia SOLLOGOUB
Monsieur Emmanuel BEAUVOIS

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur Jean LEFEVRE à Monsieur Michel SAUTEREAU

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance, au nombre desquels figurent les trajets du Centre de loisirs de cet été. Il est noté que les prestations de transport ont augmenté de plus de 60 %...

Par ailleurs, il donne lecture des remerciements de l'Association de chasse de Neuvy et de l'association de pêche La Myennoise pour les subventions accordées par la municipalité cette année.

Depuis bientôt trois mois, le Conseil Départemental mène une démarche de consultation citoyenne auprès des Nivernais « Imagine la Nièvre ». La réunion de restitution, ouverte à tous, se tiendra le 25 juin prochain à 15h à l'Etang du Merle à Crux-la-Ville.

Questions à l'ordre du jour

1- CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT RUE DES VIGNERONS ET RUE DE BELLEVUE

Pour rappel, des travaux d'assainissement portés par la commune, ainsi que des travaux sur le réseau d'eau potable portés par le SIAEP, seront prochainement réalisés rue des Vignerons et Rue de Bellevue. Afin de réaliser des économies d'échelle en regroupant les travaux, de mutualiser la procédure de passation des marchés, de mutualiser les moyens et de coordonner les travaux, il est proposé au Conseil de constituer un groupement de commandes. Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes est soumise au vote. Elle désigne la commune de Neuvy-sur-Loire comme coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur, elle prévoit également les modalités pratiques de passation des marchés, les conditions d'adhésion au groupement, les engagements de ses membres et enfin les dispositions financières du groupement. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2- CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DU FEADER POUR L'ETUDE DE REVITALISATION CENTRE-BOURG

L'étude de revitalisation centre-bourg menée par la municipalité est financée à 100 % : par le Conseil Départemental pour 10.000 € d'une part, et par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), pour 29.875 €, d'autre part. Pour cette dernière subvention, la signature d'une convention d'attribution d'aide est nécessaire, établie entre le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Groupe d'Action Locale (GAL) Bourgogne Nivernaise et la commune de Neuvy. Elle précise les modalités de l'intervention financière du FEADER. Monsieur le Maire précise que les délais de versement de ce type de subventions sont longs et découragent parfois les collectivités. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

3- CHOIX DES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES ET DECISIONS NE PRESENTANT NI UN CARACTERE REGLEMENTAIRE NI UN CARACTERE INDIVIDUEL

Pour rappel, les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1^{er} juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Il existe une dérogation pour les communes de moins de 3500 habitants, qui peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes de la commune : l'affichage, la publication sur papier, ou la publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié par une nouvelle délibération par la suite, le cas échéant.

Le site internet de la commune n'étant pour le moment pas adapté à la publication sous forme électronique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la publication sur papier comme moyen de publicité des actes de la collectivité.

4- BONS D'ACHAT DE RENTREE AUX COLLEGIENS ET LYCEENS

L'année passée, le Conseil Municipal avait validé l'achat d'une calculatrice pour chaque enfant de Neuvy entrant en 6^{ème} et l'attribution d'un bon d'achat de 20 € aux collégiens et lycéens, à valoir dans une librairie de Cosne. 90 bons avaient été distribués et 64 bons utilisés pour un montant total de 1280€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le dispositif dans les mêmes termes pour la rentrée de l'année scolaire 2022-2023.

5- AJUSTEMENTS DE CREDITS

Suite à la signature de la convention d'attribution d'une subvention FEADER pour l'étude de revitalisation centre-bourg, à la notification des indemnités d'assurance dans le cadre du sinistre de sécheresse 2018 de l'école élémentaire, ainsi que des montants de la DETR 2022 pour les travaux d'assainissement rue des Vignerons, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des ajustements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/1327 – 338 – FEADER Etude de revitalisation centre-bourg				+29.875,00 €
C/2031 – 338 – Etude de revitalisation centre-bourg			+29.875,00 €	
7788 - Indemnités d'assurance sinistre Sécheresse 2018 Ecole élémentaire		+59.299,00 €		
023 – Virement de crédits à la section d'Investissement	+ 59.299,00 €			
021 – Virement de crédits de la section de Fonctionnement				+ 59.299,00 €
C/2313 – 320 – Bâtiments Terrains communaux			+ 59.299,00 €	
C/2315 – 342 – Pluvial rue des Vignerons			-10.000,00 €	
C/2313 – 320 – Bâtiments Terrains communaux			+10.000,00 €	
C/1341 – 342 – DETR 2022 Pluvial rue des Vignerons				+47.871,00 €
C/2315 – 342 – Pluvial rue des Vignerons			+47.871,00 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/1313 – 38 – DETR 2022 Assainissement rue des Vignerons				+45.857,00 €
C/2315 – 38 – Assainissement rue des Vignerons			+45.857,00 €	

Monsieur le Maire rappelle les manifestations prévues pour ce mois de juin :

- Le vendredi 10 juin, à partir de 17h, la municipalité organise un marché de produits locaux, Place de la Paix et Place Alexandrine Semence.
- Le samedi 18 juin, se tiendra la cérémonie de l'appel du 18 juin 1940. Rassemblement prévu Place de la Paix à 11h.
- Ce même jour de 20h30 à 22h30, le groupe Get Wild se produira Place de la Paix à l'occasion de la Fête de la Musique.

- Une réunion publique organisée par la société AGES et VIE se tiendra le jeudi 23 juin prochain, 18h, à la salle des fêtes. La société présentera sa nouvelle structure sur Neuvy : une maison pour personnes âgées dépendantes.
- La distribution des bons aux collégiens et lycéens se déroulera les samedis 25 juin et 2 juillet prochains en mairie. La municipalité remettra les calculatrices aux futurs élèves de 6^{ème} le vendredi 1^{er} juillet, à l'école élémentaire.
- Le Festival « Deux Croches Loire » est de retour du 17 juin au 3 juillet, pour une quinzaine de concerts sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Un concert est organisé le 1^{er} juillet à 20h à la salle des fêtes de Neuvy, avec la classe de saxophone et le groupe The Big Doo Doo Band.
- Enfin, le feu d'artifice de la Fête Nationale se tiendra le samedi 9 juillet prochain, rue du Port du Bois. Un repas champêtre sera proposé par la société de chasse au terrain de pétanque.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux.

- Les finitions de l'aménagement extérieur de l'église, devant la chapelle Saint Hubert, sont terminées.
- La porte de la façade de la mairie a été changée. Une serrure électronique a été installée.
- Les vitres de l'école maternelle ont été remplacées par des vitres en verre sécurité.
- Concernant les travaux d'assainissement de la rue des Vignerons, la consultation des entreprises sera lancée avant les congés d'été.

Pour rappel, depuis 1^{er} juin, les habitants de Neuvy peuvent accéder à la déchetterie de Bonny-sur-Loire. Pour ce faire, un formulaire d'inscription est à disposition en mairie ou sur le site internet de la commune, à adresser au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Giennois avec un justificatif de domicile. Les cartes sont par la suite disponibles à l'accueil de la déchetterie.

Questions diverses :

Monsieur REVEL salue le travail réalisé sur les aménagements extérieurs de l'église. En revanche, il fait remarquer qu'une ancienne porte de l'église a été murée, il y a certainement de très nombreuses années. Le rendu n'est pas esthétique. Il propose la réalisation d'une porte en trompe l'œil à cet endroit. La commission travaux se rendra sur place pour étudier la question.

Aucune observation n'a été portée sur le cahier de doléances.

La parole est laissée au public.

Un administré souhaiterait savoir si la réunion publique qui avait été envisagée avec les riverains de la rue du Port au Bois au sujet de sa sécurisation est toujours d'actualité. Le projet n'est pas abandonné, mais seulement reporté. En effet, l'étude de revitalisation a révélé que des aménagements liés à l'accessibilité et destinés à favoriser la mobilité entre le quartier de Loire et le bourg devaient être étudiés. Aussi, il s'agit d'une opération d'ampleur qui, en raison notamment de son coût, ne pourra être réalisée dans l'immédiat.

La date du prochain Conseil est exceptionnellement fixée au lundi 20 juin.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT

Le Maire,
Patrick BONDEUX



